

OFFRE D'EMPLOI

LA CITÉ MUSICALE METZ recrute un / une

DANSEUR / DANSEUSSE

Dans le cadre du dispositif d'Education Musicale et Orchestrale à vocation Sociale, Démos pour ses ateliers sur le territoire de la Moselle

Maison de toutes les musiques et de la danse à Metz, la Cité musicale-Metz regroupe le Syndicat mixte de l'Orchestre national de Metz Grand Est (72 musiciens permanents) et l'EPCC Metz en Scènes qui gère les trois salles de spectacle de la ville (Arsenal, BAM et Trinitaires). Avec plus de 300 manifestations par an, la Cité musicale-Metz développe un projet ambitieux et unique au plan national, au service de la création et de l'innovation artistique, à la croisée de toutes les esthétiques musicales. Elle propose également un projet éducatif, citoyen et territorial en direction de toutes les générations et des publics les plus éloignés de l'offre culturelle.

Démos (Dispositif d'Education Musicale et Orchestrale à vocation Sociale)

Initié en 2010 par la Cité de la musique et coordonné aujourd'hui par la Philharmonie de Paris, Démos (Dispositif d'éducation musicale et orchestrale à vocation sociale) est un projet de démocratisation culturelle centré sur la pratique musicale en orchestre. Dans une cohérence pédagogique et artistique globale, il propose un apprentissage de la musique classique à des enfants ne disposant pas, pour des raisons économiques, géographiques et sociales, d'un accès facile à cette pratique dans les institutions existantes. Le projet s'adresse à des enfants de 7 à 12 ans habitant dans des quartiers relevant de la politique de la ville (QPV) ou dans des zones de revitalisation rurale (ZRR) éloignées des lieux de pratique. Chaque enfant se voit confier un instrument de musique pendant 3 ans. Encadré par des professionnels de la musique et du champ social, il suit des cours hebdomadaires de 3 h 30 en moyenne et retrouve régulièrement les autres enfants du même territoire pour une répétition en orchestre (tutti). Un grand concert est organisé en fin de saison dans un lieu emblématique du territoire. À l'issue des trois ans, l'enfant peut bénéficier d'un accompagnement vers le conservatoire ou l'école de musique de son territoire, et parfois intégrer un orchestre Démos de niveau avancé. Il conserve alors son instrument de musique.

Le dispositif doit sa réussite notamment à un encadrement éducatif adapté, à la coopération entre acteurs de la culture et acteurs du champ social, au développement d'une pédagogie collective spécifique et à la formation continue des intervenants. D'abord centré sur la Région Île-de France, le projet Démos s'est développé nationalement à partir de 2015 et compte aujourd'hui plus de 50 orchestres répartis sur l'ensemble du territoire français, y compris en Outre-mer.

Depuis 2016, l'Orchestre national de Metz Grand Est porte la coordination du dispositif Démos sur le territoire de la Moselle avec la création de l'Orchestre Démos Metz Moselle. Deux cohortes ont alors eu lieu sur le territoire de la Moselle (2016-2019 et 2020-2023). Une nouvelle édition du projet débutera en novembre 2023 jusqu'en juin 2026 avec deux orchestres : un est déployé sur l'axe Metz, Moselle Est et le second sur l'axe Metz, Moselle Nord. Chaque orchestre est composé de 7 groupes de 15 enfants âgés de 7 à 12 ans sans pratique antérieure musicale, placés chacun sous la gestion d'une structure sociale.

Description des missions

Les ateliers se déroulent au rythme de deux ateliers hebdomadaires (1h30 + 2h) hors temps scolaire au sein des 14 structures sociales partenaires, situées au plus proche des lieux de vie des enfants.

Ce rythme est ponctué par des rencontres régulières en grande formation de 105 enfants, avec direction d'orchestre et direction de chœur.

Les intervenants artistiques collaborent tout au long du projet avec des référents sociaux qui accompagnent dans leur quotidien les enfants ainsi qu'au cœur des ateliers.

Les intervenants artistiques contribuent à construire une pédagogie musicale innovante fondée sur la motivation et l'intérêt. Ils travaillent en équipe de deux soit un binôme d'intervenants musiciens soit un binôme composé d'un intervenant musical et d'un danseur ou d'un chef de chœur. Ils dispensent un enseignement musical collectif à un groupe de 15 enfants débutants. Ils sont également sollicités pour intervenir lors des rassemblements et concerts.

Le projet se nourrit de principes éducatifs, en postulant que la pratique de la musique, développe des capacités cognitives en soi et utiles à d'autres apprentissages ; qu'elle développe les capacités empathiques (respect de l'altérité) ; qu'elle favorise l'inclusion de chaque enfant au sein du groupe et du projet. Ces principes éducatifs structurent la pédagogie du projet Démos qui vise à susciter une motivation en relation avec le développement individuel de chaque enfant. Alliant professionnels du champ social et du champ artistique, l'enseignement musical qui irrigue Démos relève d'une éducation par l'art dans la perspective de la formation globale de l'individu.

Compétences et qualités requises

Diplôme d'enseignement de la musique (DUMI, DE, CA, CAPES, Agrégation) et/ou expérience confirmée.

Discipline : danse.

Capacité à travailler en équipe.

Capacité à innover et à s'investir dans un projet social.

Calendrier d'intervention

Fin octobre 2023 à juin 2026 avec une journée de Rentrée Professionnelle le 21/10/2023 dans le cadre d'ateliers bihebdomadaires (1h30 + 2h), hors temps scolaire.

Encadrement de répétitions d'orchestre et concerts répartis dans l'année (environ toutes les 6 semaines).

Participation à des réunions d'équipe trimestrielles et aux deux Comités Techniques annuels.

Programme de formations obligatoire tout au long du projet.

Type de contrat : **CDD artiste danseur.**

Lieu d'intervention : sur le territoire de la Moselle : Metz, Thionville, Fameck, Uckange, Hombourg-Haut, Creutzwald, Forbach, Sarreguemines, Sarrebourg.

Horaire : les ateliers ont lieu **les lundis, mardis, jeudis et vendredi de 17h à 19h** et potentiellement certains mercredis dans la journée avec présence demandée sur un des deux ateliers par centre attribué. Possibilité de connaître les horaires des ateliers par centre sur demande.

- Rémunération : 90 euros bruts par atelier de 2 heures et de 75 euros bruts par atelier d'1 heure 30 soit un taux horaire brut de 30 euros + 1 heure forfaitaire de temps de préparation par atelier. Forfait déplacement A-R de 30 euros net/atelier en cas de distance domicile-lieu de travail de plus de 25 km.
- Candidature : **date limite le 07 octobre 2023** - CV et lettre de motivation à transmettre à l'attention de Pauline GRANDJEAN, Coordinatrice du projet Démos
- pgrandjean@citemusicale-metz.fr
 - ORCHESTRE NATIONAL DE METZ GRAND EST - 31 Rue de Belletanche - 57070 METZ
- Prise de fonction : 21 octobre 2023